

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GENERALE

(30 mars 1881)

France

Il paraît qu'en France les difficultés ministérielles sont loin d'être apaisées. Une nouvelle crise se prépare : l'exécution de ce pauvre M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le ministre des affaires étrangères, durant la crise ministérielle qu'on vient de traverser, a changé trop souvent d'opinion sur le meilleur mode de scrutin, et il a eu la maladresse finalement de ne pas être du bon côté. Aussi est-ce par lui que commencerait la dissolution ministérielle.

Une autre exécution viendrait après, celle de M. Tirard ; quant à M. Jules Ferry, pour l'instant, c'est l'arche sainte.

M. Barthélemy Saint-Hilaire ne se ferait d'ailleurs aucune illusion à ce sujet. Dans son cercle d'intimes, il parle journellement de son départ prochain, et comme il ne serait pas fâché sans doute de faire un peu de bruit en tombant, il répète même que sa chute entraînera celle de tout le ministère.

L'occasion est déjà trouvée. Le président de la république a signé le décret qui prononce la mise en disponibilité de M. Ring, pour avoir défendu les intérêts généraux de la France en Egypte, contre le contrôle financier franco-anglais devenu l'allié du Khédive, et pour les avoir défendus avec une fermeté à laquelle les résidents français avaient rendu unanimement hommage dans une pétition. C'est là-dessus que va être interpellé M. Barthélemy Saint-Hilaire, et il y aura peu de monde pour le soutenir.

Angleterre

On attendait avec une certaine impatience la réponse que sir Charles Dilke devait faire hier à la Chambre des Communes, à une question de M. Peter Rylands.

Vendredi dernier, M. Peter Rylands avait annoncé qu'il demanderait s'il était vrai que lord Salisbury eût promis à la France qu'après l'occupation de Chypre, l'Angleterre ne s'opposerait pas au protectorat de la France sur Tanis.

La curiosité de M. Peter Rylands n'a dû être que médiocrement satisfaite par la réponse de sir Charles Dilke. Des conversations, a dit le sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, ont eu lieu à Berlin entre M. Waddington et lord Salisbury au sujet de Tanis, une correspondance diplomatique a été échangée, mais lord Salisbury ayant contesté l'interprétation donnée à ses paroles, il n'y a lieu ni de rouvrir ce débat, ni de publier la correspondance.

Dans la même séance, sir Charles Dilke répondant à lord Churchill, a déclaré qu'il serait difficile de faire paraître avant l'Assemblée la correspondance relative aux négociations de Constantinople.

Il est entré dans quelques détails intéressants sur la situation politique et religieuse des territoires que le traité et la Conférence de Berlin assignaient à la Grèce. Les chrétiens for-

ment sur ces territoires les six septièmes de la population totale ; en Thessalie la proportion est encore plus grande, et cette population chrétienne serait unanimement favorable à l'annexion.

Quant à la population non chrétienne, sir Charles Dilke, en veine d'optimisme, a affirmé que les personnes et les propriétés jouiraient sous le régime grec d'une plus grande sécurité qu'à présent ; que les musulmans obtiendraient des garanties religieuses et tous les droits civils et politiques que lord Odo Russell a stipulés pour eux à la cinquième réunion de la conférence de Berlin.

Rome

Les funérailles du comte Jean-Baptiste Pecci, frère de Notre Saint-Père le Pape ont eu lieu vendredi à Carpinetto.

Le corps, vêtu de noir, est demeuré exposé dans la chapelle privée du palais Pecci, puis après l'office funèbre a été porté à la dernière demeure par les confréries locales qui suivait toute la population.

Les coins du drap mortuaire étaient tenus par le syndic de Carpinetto et par ses trois assesseurs. Les carabinières, de la garde impériale, la musique de la ville suivaient le corps. Tous les concitoyens de Léon XIII se sont publiquement associés à sa douleur.

Le chapitre du Vatican a, d'autre part, décidé qu'un service solennel serait célébré lundi prochain pour le repos de l'âme du comte Pecci. Le cardinal Borromeo, archiprêtre de la basilique, pontifiera dans cette occasion.

Une dépêche adressée à la Pall Mall Gazette de Londres, annonce qu'une dame, dans une audience particulière, a prévenu le Pape qu'on se proposait de l'assassiner, lui et son frère le cardinal Pecci. D'après la déclaration de cette dame, le jour et l'heure du meurtre seraient déjà fixés.

Si nous ne connaissons pas la personnalité du parti révolutionnaire, il est capable de tous les crimes pour le plaisir du mal, nous doutons de la véracité de cette nouvelle.

Roumanie

Il est à remarquer que tous les petits Etats qui se sont formés ou qui se forment dans ces derniers temps dans la presqu'île des Balkans ont le même point de départ ; la revendication.

Il s'agit de la revendication historique. Chacun de ces Etats a eu, dans le passé, certains moments de grandeur et de gloire, et dans le présent, il choisit ce moment comme un point de mire vers lequel, il dirige ses aspirations patriotiques.

C'est le cas de la Grèce, de la Serbie et de la Bulgarie, qui, dans cette voie, sont suivies par le Monténégro et par l'Albanie, s'appuyant également de leur côté sur l'histoire.

Il en résulte au point de vue des aspirations et des prétentions, une confusion inextricable.

Le nouveau royaume roumain se rapporte historiquement au XIIe

siècle, au royaume Daco-Bulgare, créé sous les auspices du Saint-Siège, par les trois frères de la famille de Komilopulo, Pierre, Assane et Joanni, dont le dernier couronné roi avec l'assentiment du Pape.

Ce royaume fut de courte durée, mais il embrassait la Valachie actuelle de la Bulgarie, et il a laissé des souvenirs historiques auxquels se rapportent les aspirations patriotiques des Roumains. Ils convoient la Bulgarie, et ils tiennent déjà la Dobroudja, qui en est la clef au point de vue stratégique ; de plus, ils sont les maîtres du Danube.

Tout cela est de nature à agiter profondément tous les peuples de la presqu'île.

Quoiqu'il en soit, la Roumanie est royaume !

L'enseignement religieux en Belgique

On lit dans la Chronique, qui applaudit à l'assassinat du Czar et qui est en Belgique un des organes du libéralisme socialiste et républicain avancé :

"S'il faut en juger par les déclarations de nos différents ministres, et par le commencement d'exécution qu'ils ont donné à leurs promesses, le gouvernement est bien décidé à opposer une barrière aux envahissements du clergé, et cela nous permet d'espérer " une bonne loi " sur l'enseignement moyen, une loi sans Dieu, comme celle du 1er juillet 1879, qui n'a pas permis au prêtre d'entrer dans l'école à " titre d'autorité."

Cet avertissement est double détente. Il dit d'abord ce que sera la loi Vanhumbéek sur l'enseignement moyen. Il dit ensuite ce que c'est que la loi Vanhumbéek sur l'enseignement primaire.

D'avance cet avertissement détruit toutes les hypocrisies qu'on ne manquera pas d'accumuler pour déguiser la vérité au pays ; cet avertissement détruit aussi complètement les " trucs indignes " à l'aide desquels la fourberie et le déloyauté libérales essaient de duper les familles, en répétant que rien n'est changé, et que c'est la faute du prêtre s'il n'entre pas dans l'école libérale.

La loi de 1879 est bien une loi " sans Dieu. " La Chronique l'avoue et la déclare une bonne loi, précisément pour cause d'athéisme.

Cette " loi ne permet plus au prêtre d'entrer dans l'école. " C'est ce que le clergé et les catholiques n'ont cessé de répéter malgré les mensonges et grotesques protestations du ministère des Sept Frères.

Le prêtre est revêtu d'une autorité supérieure qu'il ne peut déposséder quand il enseigne la religion et qu'il en est le ministre. Cette autorité, qui donne à ses enseignements leur caractère sacré et légitime, est précisément la qualité sans laquelle le prêtre n'est plus prêtre.

C'est pourquoi le clergé ne pouvait abdiquer son autorité pour pénétrer dans le " local " de M. Vanhumbéek sans trahir son devoir, sans trahir l'Eglise et la vérité, sans se faire en un mot le complice conscient et vo-

lontaire des " fossoyeurs du catholicisme. "

Après avoir fait cet avertissement, nous prenons acte, la Chronique se livre à une série d'injures idiotes contre le " catéchisme, " représenté comme constituant la négation de la " raison " et de la " science "—des gens de la Chronique—le tout pour démontrer qu'il faut le chasser de l'enseignement moyen comme on l'a chassé de l'enseignement primaire.

Il est bien vrai que les instituteurs de M. Vanhumbéek, par un truc indigne, sont censés enseigner la " lettre " du catéchisme, à l'école primaire, en dehors des classes et du programme de l'enseignement. Mais la Chronique ; plaide en ces termes les circonstances atténuantes pour cet " enseignement : "

" Dans les écoles primaires, passe encore ! Beaucoup de parents ont la faiblesse de tenir à ce que leurs enfants fassent la première communion ; et comme le curé ne veut plus enseigner le catéchisme dans les écoles où il n'entre pas à titre " d'autorité, " il faut bien que l'instituteur se charge de cette fâcheuse " besogne. "

Les parents qui ont la " faiblesse " de tenir à la première communion de leurs enfants peuvent voir quel cas il faut faire d'un enseignement du catéchisme donné dans de pareilles conditions et par de pareils instituteurs. La Chronique elle-même dit assez clairement que c'est là une " fâcheuse besogne " et que les instituteurs qui s'y livrent sont, à part des exceptions, de purs hypocrites instruments de l'hypocrisie ministérielle.

Mais, une fois la première communion faite, la Chronique jette le masque et déclare nettement, qu'il ne faut plus " continuer à farcir la tête des enfants de toutes les " sottises " de la doctrine chrétienne ; elle ajoute : " N'est-ce pas, au contraire, le moment de les faire oublier, et d'en effacer jusqu'aux moindres traces ? "

Nous croyons inutile de commenter ces déclarations ou plutôt ces révélations sur la réforme de l'enseignement moyen.

Il sera athée hypocritement comme l'enseignement primaire.

Il sera de plus destiné à effacer dans l'âme des malheureux enfants confiés à l'Etat professeur d'école moyenne " les moindres traces " de Religion, de foi et de morale chrétienne, dont les lois, les dogmes, les vérités seront niées ou défigurées comme autant de " sottises, " de " balivernas " contraires à la " science " et à la " raison " humaine !

Avis aux familles. Préparons-nous à devoir arracher bien des âmes à la Loge pour les conserver à l'Eglise et les sauver de la barbarie solidaire.

Afrique équatoriale

M. Félix D'Hoop, l'intrépide auxiliaire des Pères d'Alger, vient d'envoyer à sa famille les meilleures nouvelles des missions catholiques de l'Afrique équatoriale.

Aux jours de voyages et d'épreuves ont succédé des jours de repos et de paix.

La station établie à Irondu, sur la rive occidentale du lac Tanganyika, est en pleine voie de prospérité. Elle possède 9 hectares de terres, dont deux sont actuellement livrés à la culture, et un joli troupeau de chèvres ; elle élève onze enfants nègres qui sont chargés de la garde des chèvres, et reçoivent une bonne instruction et une éducation chrétienne.

Vingt nègres s'occupent à défricher le sol sous la surveillance de M. D'Hoop. Le terrain est très fertile et couvert de hautes herbes, mais le défrichement avance peu, faute d'instruments aratoires et d'ouvriers laborieux. Les nègres sont d'une paresse proverbiale, ils ne travaillent au plus que 7 heures par jour, et ne font pas le quart de la besogne d'un ouvrier agricole de nos Flandres.

Les graines apportées par les missionnaires se sont avérées en route et ne poussent pas. Le froment, semé par les Pères de la première caravane vient bien, et promet une bonne moisson. Le froment est extrêmement rare, on doit l'acheter à Ujiji, et cela à prix d'or.

La principale production de la contrée est le manioc, arbrisseau dont la tige ressemble un peu à celle de nos pommes de terre et dont les racines charnues et succulentes fournissent de la farine. Le pain de manioc, écrit M. D'Hoop, sans être à comparer au pain de froment, a un goût agréable et n'est pas à dédaigner.

Les missionnaires se nourrissent aussi de viande de chèvre et de poulets, qu'ils se procurent à raison de 15 à 20 centimes la pièce (3 ou 4 centimes.)

Ils viennent de construire leur habitation, qui tout en étant d'une simplicité primitive, est une des plus belles du pays. Les murs, faits d'osier entrelacé et recouverts d'argile, sont blanchis au lait de chaux ; le toit est composé de perches réunies par des cordes d'écorce d'arbres et recouvertes d'herbes. Quelques petites ouvertures pratiquées dans les murs servent de fenêtres.

Les maisons des indigènes sont de forme circulaire, petites et très basses. On élève dans les environs d'Irondu de belles vaches, remarquables par leur robe rouge et la prodigieuse longueur de leurs cornes. Ce ne sont pas de bonnes laitières, mais elles donnent du bon beurre.

Au marché on peut se procurer à bon prix toutes sortes d'aliments, des bêtes à cornes et même des esclaves. Nous achetâmes il y a quelques jours, raconte notre compatriote, un pauvre garçon de neuf ans ; il nous coûta cinq paquets de sel ayant une valeur totale de vingt-cinq francs.

Le malheureux était tout nu et poussaït des cris lamentables en voyant s'éloigner son père inhumain, qui avait voulu s'en défaire. Nous avons bien voulu le pauvre petit, nous en ferons un bon chrétien et un homme libre. Soit dit en passant, les négrillons du Tanganyika trouvent tout habillément superflu, les fillettes se passent d'ordinaire un morceau d'écorce autour des reins.

Les crocodiles abondent dans les eaux de la région des lacs intérieurs de l'Afrique, leur voracité est extrême, ils attaquent les baigneurs im-

prudents et les entraînent au fond un enfant de 13 ans appartenant aux missionnaires devint, au mois d'octobre, la proie de ces redoutables animaux. Les pères de la station de Nyanza ont été deux fois attaqués en route ; le frère Max a été tué.

Somme toute, la mission de l'Afrique équatoriale laisse concevoir les plus belles espérances. Plaise au Ciel qu'elles se réalisent !

(Patrie.)

VARIETES

L'OEIL DU MAÎTRE DANS LES ÉCOLES

L'œil est le miroir de l'âme, toutes les dispositions intérieures de l'homme se reflètent dans les yeux : l'innocence, la joie, la paix, comme aussi la méchanceté, la colère, la vengeance, tout cela se lit dans le regard ; il trahit nos pensées les plus secrètes, et c'est par lui que notre esprit reçoit les impressions des objets qui nous entourent, et procède ainsi à la formation des idées. L'organe de la vue est doué d'une puissance vraiment mystérieuse. Il parle une langue plus claire, plus expressive que celle de l'oreille le plus éloquent. Aussi disons-nous dans le langage ordinaire : Lire dans les yeux de quelqu'un—avoir un regard pénétrant, perçant ;—avoir un œil vif, bienveillant ;—voir quelqu'un d'un mauvais œil ou de travers ; avoir un regard terne, animé ; etc.

Chaque homme regarde, examine et apprécie les objets qui l'entourent de ses yeux propres, c'est-à-dire à sa façon. Il est donc fort naturel que les objets de notre sphère d'action, ceux qui ont un rapport plus ou moins direct avec la profession que nous exerçons, en d'autres termes avec lesquels nous avons un commerce fréquent, continuel, s'imposent par cela même et tout particulièrement à notre regard, à notre attention ; nous les examinons et nous les jugeons d'un œil de connaissance. C'est dans ce sens aussi que nous disons : l'œil du maître, et, par extension, le regard pédagogique.

Recherchons les qualités qui doivent caractériser l'œil du maître. Et tout d'abord :

1° Il doit être clair, pur et calme. L'œil du maître ne doit pas être troublé par des passions ; il ne doit pas être ébloui par des chimères, par des préventions ni par des préjugés. Beaucoup de nos jeunes aspirants instituteurs, à leur entrée dans la carrière de l'enseignement, se bercent d'espérances et d'illusions de toute nature ; viennent le jour des déceptions, aussitôt on les voit pris de découragement, et leur mécompte va jusqu'à leur inspirer de la répugnance pour la profession qu'ils ont librement embrassée.

L'école devient pour eux un lieu de supplice, et toute ce qui, autrefois, était une source de bonheur et de satisfaction, leur est à charge. L'œil ébloui considère différemment les enfants des parents riches et ceux des parents pauvres ; il ne reconnaît ni loi ni justice ; la partialité l'aveugle.

L'œil troublé par les passions ne voit rien qu'à travers un prisme. L'étourderie de l'enfant devient un crime impardonnable, la plaisanterie la plus innocente un acte coupable, le moindre mouvement de l'enfant une atteinte à l'autorité. Faut-il d'autres arguments pour démontrer que l'instituteur dont l'œil n'est ni pur, ni calme, est exposé à commettre des injustices ? Jamais il n'attirera à lui les élèves, qui sont cependant si dignes d'affection, et qui se sentent portés naturellement à aimer ceux qui se dévouent pour eux. N'oublions pas que les enfants voient loin et qu'ils ont l'œil

Chapitre III

LE CONSEIL DE GUERRE.

Que ce soit dans la joie ou dans la douleur, dans le travail ou dans l'oisiveté, les jours s'écoulaient rapidement sur cette terre où jamais le temps ne s'arrête.

Déjà trois mois s'étaient écoulés depuis la providentielle rencontre de Louise avec l'abbé Vidal et de sa première entrevue avec Vincent, et comme cela arrive presque toujours, rien de ce que croyaient avoir prévu le prêtre et la femme du prisonnier ne s'était réalisé.

Le sergent des fédérés était encore en prison, attendant son jugement ; le jeune missionnaire n'était pas parti.

Doux ou trois jours avant l'époque fixée pour la cérémonie touchante qui précède l'envoi des missionnaires à la partie de la vigne qu'ils auront à arroser de leurs sueurs et souvent de leur sang, l'abbé Louis s'était vu subitement arrêté par une de ces terribles maladies auxquelles ne prédisposent que trop les violentes émotions qui, dans les dernières convulsions de la Commune, avaient ébranlé son cerveau.

(A suivre.)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 23 Avril 1881. — No 9

LES COMPAGNONS DU DESEPOIR

Par A. de Lamothe

[Suite]

Il faut vous faire d'avance à cette idée, et arranger votre vie pour lui être utile et donner à Laure une éducation en rapport avec la vie à laquelle la Providence la destine.

—On les fusillera peut-être... —Ceci est simplement de la folie, Louise, reprit sévèrement le prêtre ; la liberté de votre mari est certainement menacée, mais, quand à sa vie elle n'a aucun danger à courir.

—Sa vie, sa vie, qui sait si quand il sera en prison, les Versaillais ne les empoisonneront pas tous pour s'en débarrasser.

—Voilà bien qui prouve que vous avez perdu la raison, et qu'à force d'entendre des mensonges et des calomnies vous en êtes arrivée à vous faire l'écho de ces mensonges les plus odieux et les plus ineptes. —C'est vrai, pardonnez-moi, je

suis si malheureuse ; je sens ma tête qui se perd. Une fois que vous serez retourné à Mareuil, je serai abandonnée de tous.

—Dieu qui vous envoie cette épreuve, vous donnera la force de la supporter, ma fille ; vous êtes chrétienne, levez les yeux vers le ciel, c'est de là que descend toute force, que découle toute consolation.

—Pen à peu la douleur de la pauvre mère se calma, et elle revint à des idées plus saines.

L'enfant, attristée, ne touchait pas aux fruits que l'abbé avait placés devant elle.

—Es-tu malade, ma petite Laure ? demanda M. Vidal, en passant sa main dans les cheveux de la petite fille.

—Je m'appelle Germaine, répondit l'enfant.

M. Vidal regarda Louise.

—Oui, Germaine, fit celle-ci.

—Ce matin, vous m'avez pourtant bien dit Laure.

—C'est en effet le premier nom qu'elle a porté ; mais depuis la mort de sa marraine, nous l'appelons Germaine ; cela vous prouve encore une fois que je ne sais ce que je fais.

—Aujourd'hui, c'est possible, et je le comprends, mais demain, tout cela ira mieux. Voici bientôt l'heure du départ, emportez ces fruits pour Germaine. Voyons quel jour reviendrez-vous, mon enfant ?

—Demain, mon père.

—Demain, je serai probablement absent ; comptez-vous rester ici quelques jours ?

—Je repartirai demain soir, pour tâcher de revenir ensuite deux fois au moins par semaine, jusqu'à jugement.

—Mon Dieu, ma fille, vous vous ruinerez en voyages, et vous perdrez tout votre temps.

—Hélas ! je le sais bien ; mais, qu'y faire ? Je ne puis pas abandonner mon mari.

Le prêtre demeura un instant silencieux. Pendant ce temps, l'aiguille de la pendule marchait toujours.

—Il faut que je vous quitte, dit la pauvre affligée.

Le curé prit son chapeau et sa canne.

—Je vais vous accompagner, fit-il ; cela me fera faire de l'exercice. Germaine, prends ces fruits et ces gâteaux ; ce sera pour ton déjeuner.

Et, comme elle n'osait pas y toucher, le bon prêtre lui remplit les poches de son tablier, en lui donnant sur la joue une petite tape d'amitié.

Ensuite, ils sortirent et se dirigèrent vers la longue avenue qui conduit à la gare.

M. Vidal continuait à garder le silence et à réfléchir.

Tout-à-coup il s'arrêta, puis dans sa tabatière et tout en se barbouillant les narines dit :

—Avec quarante sous par jour il

me semble que vous pourriez bien vivre.

—Je n'en dépense pas tant, Dieu merci ? répondit Louise, sans cela je serais il y a longtemps réduite à la mendicité.

—Combien gagnez-vous à Paris ?

—Viugt cinq sous, sur lesquels il faut encore payer ma chambre.

—Combien la chambre ?

—Dix francs par mois.

—A Versailles, il faudrait en ce moment au moins compter sur le double, mettons quinze sous par jour...

—C'est beaucoup certainement. On trouverait à moins.

—Oui à dix sous par jour, 15 francs par mois, cela ferait trente sous pour le reste, avec cela vous vivriez, hein ?

—Avec un franc cinquante, je le crois bien.

—Ne m'embrouillez pas avec vos centimes, ma chère, moi je me perds dans cette monnaie, je dis trente sous comme à Mareuil-sur-Belle ; à mon âge on ne se refait pas.

—Trente sous, soit.

—Dites-moi, vous étiez couturière là-bas au pays ?

—C'est toujours mon métier.

—Ah ! bien ! très-bien ! En sorte qu'en travaillant vous gagneriez plus qu'à Paris, en outre vous n'auriez pas de voyage à payer.

—Assurément ce serait bien avantageux.

—A votre place, j'y penserais.

Le P. LeBaillif, rendu en France, présente à Louis XIII la requête des habitants du Canada, et le manuscrit où étaient consignés leurs griefs. Le roi termina le différend des deux Compagnies par un arrêt de son Conseil, qui les réunissait en une seule. Parmi les principaux articles stipulés entre le duc de Montmorency et les Sieurs de Caen, se trouvait le suivant: Le sieur de Champlain, lieutenant du vice-roi, aura la préséance en terre, commandera à l'habitation de Québec et dans tout le territoire habitable et généralement dans toute la Nouvelle France, aux Français et autres qui y résideront..... Le P. Georges LeBaillif eut donc la consolation de voir sa mission couronnée de succès, et la paix rétablie entre les deux Compagnies rivales, mais il ne revint plus au Canada.

C'est à dater de cette époque que Champlain mit tout en œuvre pour s'allier plus étroitement les nations montagnaises, et pour arriver à ce résultat il confia à plusieurs de leurs chefs des grades et des honneurs. En même temps il travaillait à améliorer la petite ville de Québec; il ouvrit un sentier qui devait conduire du magasin, situé à la basse ville, au fort St-Louis sur la hauteur. Il fit construire à la basse-ville un édifice considérable, consistant en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds et des tourelles aux quatre angles; le tout environné de tranchées. En 1624, Champlain passa en France, laissant au sieur Emeric de Caen le soin du commandement. C'est alors que le duc de Montmorency, dégoûté des charges que lui imposait la vice-royauté, s'en désista en faveur de son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour, qui conféra encore le titre de lieutenant à Samuel de Champlain. Le nouveau vice-roi, qui avait fui la cour pour embrasser l'état ecclésiastique, eut surtout en vue de favoriser la conversion des sauvages, en envoyant des missionnaires au Canada. C'est pourquoi, sur la représentation des Récollets, il n'eut rien de plus pressé que d'envoyer des jésuites au Canada. Il fit lui-même les frais des cinq missionnaires qui s'embarquèrent au printemps de 1625, emmenant avec eux le P. de La Roche-Daillon, récollet.

Préceptes de politesse Dans la famille

- 24. Il n'y a qu'un sot méprisable qui peut rougir de la simplicité de mœurs et du manque d'usage de ses parents.
25. La première règle de bienséance à observer avec ses enfants est de ne jamais leur donner de mauvais exemples, soit en actions, soit en paroles.
26. Les premières impressions de l'enfance ne se détruisent jamais; elles sont les premiers matériaux qui forment le caractère bon ou mauvais de l'enfant.
27. Un enfant ne doit pas être témoin des contestations qui s'élèvent entre son père et sa mère, encore moins de leurs querelles.
28. Un enfant a le sentiment inné de la justice; si vous le punissez injustement, vous le démoraliserez.
29. N'accordez pas à un autre ce qu'il avait droit d'obtenir.
30. Ne manifestez pas un sentiment de préférence injuste à l'un au détriment de l'autre, ou vous semez dans son cœur les semences d'un vice, la jalousie.

JOURNAL D'EDUCATION

N. 13—JEUDI, 21 AVRIL 1881

SOMMAIRE

Pédagogie: méthodes de lecture—Acquisition des idées par les hommes—Quelques réflexions sur l'art d'écrire: conseils aux jeunes gens—Exercices de langage relevés dans les journaux—Histoire: Julien dans les Gaules—Histoire du Canada: Champlain—Géographie: altitude de divers points du sol de l'Asie—Philosophie: de l'évidence—Arithmétique: fractions ordinaires—Algèbre: problèmes résolus par les équations—Géométrie: théorie des parallèles—Physique: chute du corps devant le tableau noir—Chimie: allages des métaux—Histoire naturelle: digestion stomacale—Préceptes de politesse—La résurrection de Notre-Seigneur: cantique noté (air inédit).

Petites nouvelles

PERSONNEL.—L'honorable ministre de la milice est arrivé à Québec ce matin.

—Souscription en faveur du Séminaire de Rimouski:

Table listing names and amounts for the subscription to the Seminary of Rimouski, including Montant de la liste extra-décennale, M. J. Auclair, M. A. C. H. Paquet, etc.

LA ST-GEORGES.—Nos concitoyens d'origine anglaise, célèbrent aujourd'hui leur fête patronale. La rose éblouissante se fêta avec avantage à la boutonnière des fils de la fière Albion. Ce soir à 7 30 heures il y aura service religieux à la Cathédrale anglaise. Le sermon sera donné par l'évêque anglican lui-même. De grands préparatifs sont faits pour la partie musicale qui sera sous la direction de M. E. A. Bishop.

En l'honneur de la fête aujourd'hui les pavillons flottent sur les principaux édifices de la ville.

LADY CARTIER.—Une lettre d'Europe apprend que Lady Cartier et les demoiselles Cartier qui ont passé la plus grande partie de l'hiver à Naples, sont depuis quelques semaines à San Remo près de Nice.

LES AMÉLIORATIONS DU HAVRE.—M. Perley, ingénieur en chef des Travaux Publics, venu expressément d'Ottawa à Québec, pour examiner les travaux des améliorations du havre, s'est déclaré

pénétrant. Bien vite ils découvrent, dans le regard du maître, si celui-ci est calme ou agité; s'il est de bonne humeur, ou s'il est tout menté par un de ces caprices qui non seulement rendent ses leçons infructueuses, mais sa présence même insupportable. Dans le premier cas, ils s'approchent de lui avec une affectueuse confiance, tandis que dans le cas contraire ils craignent, ils tremblent. Au lieu de s'exprimer avec la naïveté propre à leur âge, ils pèsent chaque parole... ils spéculent hypocritement.

L'instituteur qui voit juste et qui mesure bien l'importance et la dignité de sa profession se présentera à eux le regard calme, l'œil ferme, décidé, imposant à ses élèves ses desirs et ses vœux. Le bonheur des enfants, ainsi que la prospérité de l'école, en dépendent.

(A suivre)

SOMMAIRE

- Revue générale. L'enseignement religieux en Belgique. Afrique équatoriale. Variétés. FEUILLETON.—Les compagnons du désespoir.—[4 suite.] M. Chapleau et l'agriculture. Halte là. Conseil de ville. Europe. Amérique. Histoire du Canada. Préceptes de politesse. Petites nouvelles. Faits divers.

ANNONCES NOUVELLES

- Corporation de Québec.—L. A. Cannon. A. N. Moutpetit, agent parlementaire et d'affaires. Banque et l'honorable H. L. Langevin, C. B.—J. F. Belleau. Tweeds: Tweeds.—Behan Brothers. Compagnie des steamers de Québec.—Wm Moore. Demandées.—J. B. Durocher. Peintre cèdre rouge pour tapis.—J. & W. Reid. Menuisiers demandés.—A. McAllister. Avis important.—Gingras & Langlois. Nouveauté.—Au Bon Marché.

CANADA

QUÉBEC, 23 AVRIL 1881

M. Chapleau et l'agriculture

L'honorable premier ministre de cette province a accompli un acte d'administration qui mérite les plus grands éloges et qui portera des fruits abondants pour toute la province de Québec, sans augmenter d'un seul centin les dépenses du gouvernement.

Il arrivera à Québec, vers le milieu de mai, 500 tonnes d'engrais artificiel (goémon biphosphaté) expédiées par la maison Dior, Frères, de Granville (France), pour être distribuées aux cultivateurs par l'intermédiaire des sociétés d'agriculture, et une semblable quantité d'engrais sera ainsi distribuée tous les ans pendant dix ans, et sera fournie par la maison Dior, Frères, seulement la réduction du phosphate en superphosphate et sa combinaison avec le varech se feront à l'avenir dans la province de Québec. Pour cette année seulement, l'engrais acheté par le gouvernement aura été fabriqué à l'étranger. C'est donc en même temps une heureuse opération au point de vue industriel comme au point de vue de l'agriculture que l'honorable M. Chapleau a su réaliser.

Chaque année, la Législature vote une somme d'argent qui est payée aux diverses sociétés d'agriculture de la province à certaines conditions. Cette année et d'ici à dix ans, à moins de réglemens contraires ultérieurs, l'octroi des sociétés d'agriculture sera payé partie en argent et partie en engrais artificiel à base de phosphate; et ainsi la dépense du gouvernement ne sera pas, nous le répétons, augmentée d'un centin.

Quant aux usines pour la fabrication des 500 tonnes d'engrais qui devront être livrées au gouvernement pendant neuf années à partir de 1882, MM. Dior, frères, devront les construire dans la province de Québec, à l'endroit ou aux endroits qu'ils jugeront convenables, mais ils ne recevront pour cela aucun subside du gouvernement, aucune aide autre que l'achat d'une certaine quantité d'engrais par année, payable sur les fonds ordinaires votés pour les sociétés d'agriculture.

Nous augurons le plus grand bien de l'action du gouvernement en cette circonstance. Les membres des sociétés d'agriculture trouveront dans le

Journal d'Agriculture des conseils sur l'emploi du superphosphate comme engrais pour tout ce qui concerne l'exploitation agricole. Que les hommes instruits de chaque paroisse donnent l'exemple; qu'ils mettent en pratique les conseils que leur donne l'excellent journal d'agriculture publié par le gouvernement et envoyé gratuitement aux membres des sociétés d'agriculture, et la face de notre province sera changée avant dix ans, et nous connaîtrons une ère de prospérité sans précédent dans l'histoire de notre province.

Le superphosphate coûtera de \$25.00 à \$28.00 la tonne, si nous sommes bien informés. Une tonne peut engraisser de quatre à cinq arpents de terre.

HALTE LA!

Sous ce titre nous lisons ce qui suit dans la Minerve d'hier:

"L'Electeur va avoir toute la chance possible de prouver, s'il le peut, les sales accusations qu'il vient de lancer contre M. L. A. Sénécal, dans ses deux derniers ignobles articles, dont l'un a pour titre: 'La caverne des quarante voleurs'."

M. Sénécal a donné instruction à M. F. X. Archambault, avocat, de prendre des procédures immédiates au civil et au criminel contre la société de l'Electeur.

C'est le meilleur moyen de mettre un terme à cette guerre de corsaires, que de traduire les colomniateurs devant la justice."

L'Electeur n'aura pas droit de se plaindre que M. Sénécal prenne des mesures trop rigoureuses contre lui. Pour quiconque a eu le courage de lire le déplorable écrit paru dans son numéro de mercredi, il n'y avait pas à douter que le gérant du chemin de fer du nord resterait plus longtemps sans se pourvoir en justice. L'article en question est intitulé: "La caverne des quarante voleurs." Afin de donner à nos lecteurs une idée du genre d'adversaires contre lesquels nous avons à nous défendre, nous en détacherons le préambule:

"Cette caverne de 40 voleurs que l'on croyait n'exister qu'au pays des légendes, existe bien réellement parmi nous. Elle n'est pas comme on pourrait le croire, au fond d'un bois, protégée par des rochers inaccessibles, défendue par des sentinelles armées. Les voleurs qui y cherchent refuge ne sont pas d'obscurs bandits, cachés le jour, rôdant la nuit. Bien au contraire, ils promènent leur effronterie au grand soleil; ils se pavant dans les rues; ils boivent au comptoir des restaurants; la fumée de leurs cigares se retrouve partout. Du reste, ces voleurs ne sont pas les premiers venus, et tout voleurs qu'ils sont, il leur a été confié une tâche glorieuse, celle de restaurer les finances de la province de Québec! Cette caverne de voleurs c'est l'administration du chemin de fer du Nord, et le chef de la bande s'appelle de son vrai nom, Louis Adélar Sénécal."

L'Electeur continue sur le même ton, jetant l'injure et les accusations les plus terribles contre le gouvernement Chapleau, la presse conservatrice vendue à M. Sénécal et soudoyée à même les fonds publics, et enfin contre M. Sénécal, le chef de la bande. "Nous nous attendons bien, ajoute la feuille libérale, que notre langage sera relevé avec violence par ces journaux serviles, (les vendus) nous sommes préparés pour ces attaques." Craignant la violence de la part des journaux conservateurs, après avoir employé un langage aussi peu mesuré c'était assez facile à prévoir, mais on nous connaît mal si on espère nous attirer sur un terrain qui n'a jamais été et ne sera jamais le nôtre.

Nous abandonnons aux tribunaux le soin de venger avec rigueur, ce qui ne devra pas manquer d'avoir lieu, les personnages et les journaux incriminés. Qu'il nous suffise de déclarer à l'Electeur que nous ne sommes ni vendus, ni serviles, et que toutes ses accusations sont mensongères. Le gouvernement aura bientôt l'occasion de se laver de ces calomnies qu'on débite, sans les préciser, sur son compte. Le parti libéral se vante qu'il veut instituer une cour d'enquête, et que, le ministère ne pourra pas résister vingt quatre heures aux coups qu'il va lui porter. La porte va être ouverte bien large aux accusateurs, et ils auront beau à produire leurs preuves. C'est alors que nous les attendons. D'ici là l'Electeur n'a qu'à se bien tenir.

Le Nouvelliste de Rimouski annonce que M. l'abbé Gagué, curé de Caspédia est mort jeudi matin, et que sa sépulture aura lieu mardi prochain. M. Gagné était né à l'Islet le 10 octobre 1836, et par conséquent n'avait pas encore 45 ans. Il fut ordonné à Québec en 1862, et fut successivement vicaire à St-Raphaël, à St-Thomas et à Chicoutimi; puis curé à St-Dominique du Saguenay; missionnaire de Mont-Louis et curé de Caspédia. La maladie l'avait obligé d'abandonner sa paroisse depuis plusieurs mois.

Nous avons appris avec chagrin la mort de M. F. Routier, citoyen distingué et bien connu à Québec. Il était le père de feu M. l'abbé Routier, autrefois curé à St-Joseph de Lévis, et le beau-père de MM. Joseph Hamel et F. E. Hamel, marchands de Québec.

Les funérailles de M. Routier auront lieu lundi, à 9 heures, à la Basilique. Le convoi funèbre partira de la résidence de M. F. E. Hamel, n° 7, rue Hamel.

Conseil de ville

Il y a eu séance du conseil de ville hier soir, sous la présidence de Son Honneur le Maire. Etaient présents: M. McWilliam, Vallerand, Johnston, Henchey, Russell, Bowen, Bourget, Langevin, Rinfret, Archer, Chouinard, Gunn, Mignier, Rhéaume, Roy, Samson, Vallée, Guay, Hearn, McLaughlin et Turner.

Lecture par M. le Maire d'une lettre de M. Mohr, agent de la compagnie de téléphone de Bell, demandant la permission de poser de nouveaux poteaux de télégraphe dans la ville, là où la chose sera requise. Renvoyée au comité des chemins.

Lecture d'une lettre de Son Honneur le Recorder Dery, se refusant à juger une certaine cause, et demandant que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un recorder adjoint pour décider cette cause.

Au cours de la discussion qui suit la lecture de cette lettre, M. l'échevin Rhéaume dit que cette cause dans laquelle Son Honneur le Recorder refuse de siéger, est une poursuite de la corporation contre l'honorable Juge Chauveau pour recouvrement de taxes, dans laquelle ce dernier veut faire valoir, comme compensation, ses services comme membre du bureau de police, pour lesquels il réclame la somme de \$500. On comprend alors pourquoi Son Honneur le Recorder ne veut pas décider une cause dans laquelle on l'accuserait d'être intéressé, puisqu'il a fait la même demande de \$500 d'indemnité que M. Chauveau.

Une motion faite par M. Vallée, demandant que le lieutenant-gouverneur soit prié de nommer le recorder adjoint demandé, est renvoyée au comité des finances.

M. le conseiller McWilliam présente un rapport du comité des finances, recommandant la vente par encan de tous les effets inutiles dans chacun des départements de la corporation.

M. l'échevin Rhéaume, présente un rapport du comité des chemins, recommandant l'adoption de l'offre faite par le gouvernement, de fermer le haut de la rue St-Eustache et d'ouvrir en place, plus à l'est, une grande avenue depuis la rue St-Patrice jusqu'à la Grande Allée, à la condition que cette nouvelle avenue soit placée sur le plan des améliorations Dufferin.

M. l'échevin Rhéaume fait aussi rapport du même comité, que le gouvernement fédéral est disposé à faire cet été des travaux à la terrasse Frontenac, à la condition que la ville paiera les travaux de l'échafaudage. Le rapport recommande l'offre de M. O'Leary, entrepreneur pour le gouvernement, de faire ces travaux pour \$20.

M. le conseiller McLaughlin attire l'attention du conseil sur l'état défectueux des murs au bas de la citadelle, dont les pierres détachées ont tué un cheval et menacent la vie des passants.

M. McLaughlin demande que l'ingénieur de la ville aille visiter ces murs.

M. l'échevin Guay propose que la règle empêchant tout élargissement de rues de la ville jusqu'à ce que les finances soient équilibrées, soit suspendue pour permettre l'élargissement de la rue du Pont, en face de la propriété de Mde Vve Huot.

M. Hearn s'oppose à cette motion, et prétend qu'elle n'est pas dans l'ordre. Après une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Vallée et Guay, M. le Maire décide en faveur de M. Hearn.

M. Hearn propose de vendre à l'enchère les revenus des marchés Finlay et Champlain, pour l'année prochaine, et que la mise à prix ne soit pas moindre que le prix payé l'année dernière, et qu'une somme de \$100 soit déposée comme garantie de bonne foi dans son enchère.

La motion est rejetée par un vote de 11 contre et 10 en faveur.

Contre.—M. M. Guay, Vallée, Samson, Rhéaume, Mignier, Gunn,

Chouinard, Archer, Rinfret, Bourget, Vallerand.—Total 11.

Pour: M. M. Turner, McLaughlin, Hearn, Roy, McWilliam, Langevin, Russell, Henchey, Bowen and Johnston.—Total 10.

M. le Conseiller Bourget propose que des demandes soient faites pour deux personnes parlant les deux langues, devant servir comme clerks pour les marchés Finlay et Champlain.

La motion est adoptée. M. le Conseiller McWilliam propose secondé par M. le conseiller Vallerand que M. le Maire et M. le Trésorier de la cité de Québec soient autorisés par les présentes à signer les reçus pour les dividendes à recevoir de la Banque Stadacona.

A dix heures et 30 minutes, le conseil s'ajourne jusqu'à vendredi prochain.

EUROPE

FRANCE. Paris, 22 avril 1881.—On regarde comme prématurées les nouvelles relatives à l'occupation de l'île de Tabarca et à l'entrée des troupes françaises sur le territoire des khoumis.

Les relations diplomatiques ne sont pas rompues avec le gouvernement de Tunis, et il n'a pas été fait de déclaration de guerre.

On dit que le bey paraît fort indifférent à tout ce qui se passe. On lui attribuerait des paroles poussant à l'assassinat de M. Roustan, consul français; sa circulaire aux consuls décline toute responsabilité des conséquences que pourrait entraîner l'invasion française.

De Rome, on signale le passage d'un transport conduisant deux bataillons vers les côtes tunisiennes.

ANGLETERRE. Londres, 22 avril.—La dépression des affaires à Bradford laisse sans ouvrage des centaines d'ouvriers: des convois en emportent beaucoup vers l'Amérique.

Les Conservateurs doivent se réunir mercredi pour étudier la loi agraire.

La convention nationale irlandaise a clos sa première session, en donnant pleine latitude aux députés de l'île. Elle conseille de chercher à introduire les amendements qui pourraient rendre le bill acceptable, et elle se réunira avant la troisième lecture.

RUSSIE. St-Petersbourg, 22 avril.—On a arrêté plusieurs personnes répandant des proclamations révolutionnaires.

Des protestations contre l'exécution des assassins du Czar se produisent publiquement à Genève.

Le gouvernement a décidé de consacrer annuellement 9 millions de roubles à l'amélioration du sort des paysans.

ALLEMAGNE. Berlin, 22 avril.—Le gouvernement accepte les conditions demandées par Hambourg pour son incorporation au Zollerein.

GRECE. Athènes, 22 avril.—La situation est sérieuse: la note des ambassadeurs ne dit rien des Epirotes, et l'on croit qu'avant d'abandonner cette cause, la Grèce choisira la guerre.

TURQUIE. Constantinople 22 avril.—La Porte a prohibé l'importation du porc américain.

Le ministre des affaires étrangères déclare qu'il va immédiatement nommer des commissaires pour opérer le transfert des districts cédés à la Grèce.

Cercles agricoles dans la Province de Québec

Nous remercions M. le Dr N.E. Dionne, rédacteur du Courrier du Canada, pour l'envoi d'un opuscule ayant pour titre: "Les Cercles agricoles dans la Province de Québec," dont il est l'auteur.

Nous avons lu avec infiniment de plaisir, dans la plupart de nos journaux canadiens, les encouragements qui lui ont été accordés, à l'occasion de ce travail où il est traité d'une question vitale pour l'agriculture de cette province. Cependant ces éloges, bien mérités de la part de cet écrivain qui consacre ses loisirs à l'étude de questions pouvant le plus vivement intéresser la classe agricole, ne doivent pas être suffisants pour lui permettre de continuer cette tâche qu'il poursuit avec tant de dévouement et de savoir faire. Ce qu'il ambitionne le plus, nous en sommes sûrs, c'est de s'adresser à la masse des cultivateurs, ou au moins à ceux qui, par leur position, seraient en état d'assurer le succès des cercles agricoles qu'il voudrait voir établis dans toutes nos paroisses: autrement son travail deviendrait inutile.

Ce que nous désirons, c'est que cette brochure que vient de publier le Dr Dionne, soit entre les mains de tous les cultivateurs, de tous ceux qui s'intéressent vivement au progrès de notre agriculture; on peut se la procurer, à raison de dix centins, chez tous les libraires.

Nous sommes persuadé qu'à la lecture de ce travail, les indifférents seconteront leur apathie pour ce qui doit le plus vivement les intéresser, et qu'ils seront tout zèle pour l'organisation des cercles agricoles que M. Dionne suggère comme meilleur moyen de relever l'agriculture

pour laquelle un trop grand nombre de cultivateurs ont si peu de soucis.

Avons-nous raison de nous plaindre, si nos intérêts ne sont pas suffisamment protégés, si notre agriculture est dans un état d'infirmité, comparativement à d'autres pays moins favorisés que le nôtre? Les cultivateurs qui laissent traîner leurs affaires sans eux, loin d'eux, souvent contre eux, doivent s'accuser eux-mêmes s'il sont dans un état presque voisin de la pauvreté.

Que s'agit-il aujourd'hui pour mettre un terme à cet état de chose: Le vouloir!

M. Dionne indique un moyen infaillible pour ramener parmi nous le bien-être, l'aisance même: l'organisation des cercles agricoles dans nos paroisses, l'établissement d'une société ayant pour but de s'occuper uniquement de nos propres affaires sans que d'autres s'en mêlent pour nous tandis que nous demeurons les bras croisés.

Il n'y a donc, de la part des cultivateurs, ni initiative difficile à tenter, ni organisation laborieuse à créer. Le mouvement est déjà donné; des cercles agricoles sont déjà établis, et la lecture du travail de M. Dionne nous convaincra que partout ces cercles ont donné complète satisfaction: il suffit de marcher sur les traces de nos devanciers. L'initiative est prise, et le succès en est assuré dans plusieurs paroisses.

M. Dionne fait appel à toutes les intelligences, à toutes les capacités, à tous les dévouements dans le but d'augmenter le nombre de ces associations, afin que nous ne formions plus qu'une famille agricole.—Répondons avec élan à cet appel.

Nous l'avons déjà dit: l'Angleterre, ce pays d'initiative pour toutes les questions de progrès agricole, doit en partie sa prospérité à de semblables associations. La Société royale d'agriculture, forte de plus de 5,000 membres, dispose annuellement d'un montant de plusieurs milliers de piastres. On l'a vue, pendant plusieurs années, offrir des primes s'élevant jusqu'à \$5,000 pour favoriser le labourage à la vapeur. Cette société, présidée par un des plus hauts personnages du pays, réunit en un puissant faisceau les principaux propriétaires et cultivateurs anglais, parmi lesquels on compte un grand nombre de lords, de députés à la Chambre des Communes et de membres du Gouvernement.

Pourquoi resterions-nous en arrière, nous qui cultivons le pays le mieux doté qui existe, au point de vue de la fécondité et de la variété du sol, au dire même de quelques-uns des membres qui forment partie de la société dont nous venons de parler, et qui ont visité notre pays?

Ne visons pas, pour le moment, à l'établissement d'une société aussi considérable que celle que nous venons de mentionner. Etablisons, dans chaque paroisse, un cercle agricole, dont le centre des opérations serait limité à la paroisse même; avec le temps, elle pourrait comprendre tous les cultivateurs d'un même comté, et plus tard encore de tout un district.

Dans ce cas, on pourrait aviser à la formation d'une "Convention agricole nationale," comprenant un seul représentant de chaque cercle agricole. Alors l'agriculture garantie dans ses intérêts, l'abri de toutes les vicissitudes, ne cesserait de grandir; son influence serait irrésistible.

En attendant que cela arrive, organisons des cercles agricoles dans chaque paroisse, sous la direction immédiat du curé, qui sait toujours assurer le succès à toutes les œuvres de bien. Le clergé, on le sait, à l'agriculture une grande considération et, comme on le verra par l'extrait suivant, que nous empruntons au travail de M. Dionne, il n'a jamais manqué d'en favoriser le développement, dès la fondation de notre pays:

"Au Canada, l'agriculture doit ses premiers succès aux pionniers de la foi catholique. Qu'aurait pu faire Hébert et Conillard s'ils n'eussent eu à leurs côtés les pères Récollets, qui firent les premiers défrichements dans la vallée de la rivière Saint-Charles? Mgr de Laval était tellement pénétré de l'importance de l'art agricole, qu'il fonda des propres deniers une ferme-modèle à St-Jochim.

Evêques et curés, jésuites et récollets, étaient toujours en avant quand il s'agissait de donner l'exemple des grandes actions et des nobles dévouements. Aujourd'hui encore, s'il est question de donner l'impulsion à un mouvement patriotique, la même chose se répète. La colonisation de nos terres ne se fera que si le clergé prend à cœur cette cause éminemment nationale.

"L'agriculture elle-même ne saurait fleurir qu'à l'ombre de cette influence bienfaisante. Qui mieux que le curé de campagne peut faire comprendre au cultivateur la noblesse de son art, et lui faire sentir que le bonheur et l'indépendance se rencontrent plus au village qu'à la ville, et l'attacher par ces moyens à la culture du sol?"

A l'œuvre donc! Comme le dit encore M. Dionne, dans son opuscule sur les cercles agricoles.

"Pour faire progresser l'agriculture, il ne suffit pas de gémir sur l'ignorance de ceux qui s'y livrent. A une théorie bien entendue il faudrait joindre une pratique raisonnée. Imbus de cet axiome, que l'union fait la force, nous devrions organiser dans toutes les paroisses des cercles agricoles. Dans chaque centre, il serait indispensable de fonder une bibliothèque populaire, où naturellement une large place serait faite aux ouvrages d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture. La bibliothèque serait le centre d'action intellectuelle de la paroisse. On y passerait les soirées d'hiver, et l'on trouverait dans le curé ou, à son défaut, dans le médecin ou le député, des conférenciers qui traiteraient spécialement d'agriculture. Le cercle aurait à la disposition de ses membres les journaux canadiens qui s'occupent exclusivement d'agriculture, tels que la Gazette des Campagnes et le Journal d'Agriculture.

(La Gazette des Campagnes.)

sat fait de la manière dont ces travaux sont faits. Les entrepreneurs sont responsables d'ailleurs des ouvrages pendant tout le temps de leur construction et même une année après leur achèvement.

M. CHAUVEAU.—L'honorable M. Chauveau, qui traverse une phase de lente convalescence, garde encore la chambre. Les médecins ont décidé cependant, dit la Minerve, qu'il pourrait partir samedi pour Québec où il va achever de se rétablir. Le char officiel, sur le chemin de fer du Nord, a été mis à sa disposition pour ce voyage.

CALENDRIER.—Québec, samedi 23 avril 1881, 25e jour de la Lune. Il y a un dernier quartier le jeudi 21 avril, à 4 heures 53 minutes du matin.

Le jour dure 13 heures 57 minutes, et la nuit 10 heures 3 minutes; le Soleil se lève à 5 heures 00 minutes, passe au méridien à midi moins 2 minutes, et se couche à 6 heures et 57 minutes; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 55 degrés et 9 dixièmes.

La Lune s'est levée à 2 heures 18 minutes du matin, a passé au méridien à 8 heures 00 minutes, s'est couchée à 1 h. 31 minutes, et se lèvera demain matin à 2 heures 44 minutes.

ARRIVÉS AUX HOTELS.—Au Mountain Hill House, Québec, 23 avril 1881.—MM. Louis Fortier, Lévis; Agapit Nadeau, St-Frédéric; John Smith, Montréal; Arthur Sylvain, Ottawa; Geo Peverly, Montréal; G. Bresse, do; Louis Côté, St-Hyacinthe; Villars Morrell, Picton; A. B. La Rivière, Arthabaska; Emile Sylvain, E. M. Rimouski.

Hotel Russell.—W. F. Bowes: Edouard Moore Portland. I. A. Gordon, Sherbrooke N. Connolly, Ste-Catherine.

LE LAC ST-PIERRE.—Le chenal du lac St-Pierre est en partie libre de glaces. On croit que les bateaux à vapeur pourront voyager lundi prochain.

VOL AÉRIEN.—Judi soir vers sept heures et demi un individu s'appropriant une pièce d'étoffe qui se trouvait à la porte du magasin de M. Bolduc, rue St-George. M. Bolduc sortit immédiatement pour essayer de prendre le voleur, mais celui-ci ayant pris une rue obscure s'échappa facilement à la poursuite, et M. Bolduc fut obligé de revenir chez lui moins le voleur et moins la pièce d'étoffe. La police se rendit à la chose en charge, et espère pouvoir mettre la main sur le malfaiteur.

PAS DE MÉPRISE.—Nous sommes bien convaincus qu'il n'y a pas de méprise à faire quand nous parlons du magasin Au bon marché. Tout le monde sait que le véritable magasin au bon marché est au coin des rues St-Jean et Collins, chez M. Nemze Garneau qui continue comme par le passé à maintenir ses prix à 20 % meilleur marché que partout ailleurs.

Dans son magasin les acheteurs peuvent faire un choix des marchandises les plus nouvelles et les riches et ne payer toujours qu'un prix véritablement modique. M. Garneau remplit complètement de l'esprit du jour; donner la plus grande quantité et la meilleure qualité possible pour la somme la plus minime. Une visite "Au bon marché" profitera à tous ceux qui la feront.

FAITS DIVERS

ARTHABASKAVILLE, 22 avril.—M. J. B. Morin vient d'établir une fromagerie dans la paroisse de Gentilly.

Un homme a été trouvé mort sur la voie du "South Eastern" près de Drummondville. Il avait été écrasé par un train. Nom inconnu.

Le 20 du courant, la maison de F. X. Bergeron, du canton d'Inverness, a été consumée par les flammes, avec la plus grande partie de son contenu. On évalue les pertes à plus de \$1,000, il n'y avait aucune assurance. M. Bergeron n'est arrivé à Inverness que depuis l'automne dernier; il demeurait auparavant à St-Antoine de Tilly.

(L'Union des Cantons.)

NICOLET, 22 avril 1881.—MM. Armand Renaud et Cléophas Lamy, ecclésiastiques, le premier du diocèse de Montréal et le second de celui des Trois-Rivières, sont de retour d'un long voyage en Europe et en Palestine. Ils ont surtout visité la France, l'Espagne, l'Italie, et en dernier lieu la Terre-Sainte. Leur voyage a duré un an et leur a été très agréable. Ils sont actuellement au Séminaire de cette ville.

Les bateaux traversiers ont commencé, lundi, leur course régulière devant la ville des Trois Rivières.

Les oiseaux, revenus de leur long hivernement, font maintenant entendre leurs joyeux ramage du haut des vieux "Pins de Nicolet." (Le Messager.)

MONTREAL, 22 avril 1881.—Plusieurs capitalistes de Sorel ont formé une compagnie pour construire un chemin de fer entre Sorel et Longueuil. Ces deux localités sont situées à 55 milles l'une de l'autre. A la prochaine session de Québec une charte d'incorporation sera demandée. On remarque un nombre des organisateurs, le jeune Armstrong, MM. A. A. Tailon, Cyrille Labelle et plusieurs autres citoyens influents de Sorel. Le capital requis est de \$750,000. Si l'on obtient la charte dans le temps voulu on se propose de commencer et de terminer le chemin avant l'hiver prochain.

La cause des orangistes vs Son honneur le Maire Beaudry va probablement être remise pour audition au mois de juin prochain, attendu que le terme de la cour d'appel est près de se clore et qu'il y a avant elle plusieurs autres causes inscrites sur le rôle.

Les travaux d'extension du chemin de fer du nord sont poussés avec une activité extraordinaire. M. Laberge l'un des entrepreneurs a déclaré hier à un reporter que dans 10 à 12 jours, il aurait deux partis d'ouvriers l'un de jour, l'autre de nuit. Ce dernier travaillera à la clarté de la lumière électrique.

OTTAWA, 22 avril 1881.—Plusieurs wagons plate-formes, destinés au chemin de fer du Pacifique, sont

actuellement en usage sur la voie ferrée du Canada Central.

Avant qu'on en peut juger par le travail fait jusqu'à ce jour, la population d'Ottawa s'est augmentée de beaucoup durant la dernière décennie. Plus de cinquante mille ont déjà fini leurs travaux.

M. Spaulding s'occupe activement de la réalisation de son projet, qui consiste à éclairer la ville au moyen de l'électricité. Il se déclare prêt à faire l'essai de son système, et ne demande à la corporation que de s'engager à consulter le peuple sur son efficacité.

On apprend d'Aylmer que les demandes de logements en cette localité sont tellement nombreuses, que certains capitalistes se proposent de faire construire 20 villas pour pouvoir répondre aux demandes. Nombre de familles d'Ottawa se proposent d'y passer l'été.

PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY.—Pendant ces changements subits de température et ces vents froids, chacun est sujet à des maladies internes et externes. La gorge, les poumons, les intestins sont exposés à souffrir, mais peuvent être préservés et guéris en se servant de l'onguent et des pilules de Holloway dont les directions accompagnent chaque boîte. Toutes les maladies des bronches, des poumons et de la gorge peuvent être promptement guéries en se frottant la peau avec l'onguent deux fois par jour régulièrement.

Ventes par le shérif

Gaudias Jos. Téléphore Charland, contre Pierre Turgeon.

Un lopin de terre situé en la paroisse de Berthier, de 4 arpents en superficie avec une maison en pierre à deux étages, une grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Berthier, le 26e jour d'avril, à dix heures du matin.

Le Séminaire de Québec contre Jean Baptiste Martin.

Une terre située en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, de 2 arpents de front sur quarante arpents de profondeur avec maison et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le 26e jour d'avril, à dix heures de l'avant-midi.

Marie-Léda Larue, veuve de feu Anselme Angers; contre Pierre Giroux, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu messire Pierre Beaumont en son vivant prêtre.

Une terre située en la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, de 155 arpents et 32 perches en superficie avec une maison, une grange et étable dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme le 27 jour d'avril, à dix heures du matin.

DÉCÈS

Hier, le 22 avril courant, à l'âge de 92 ans, M. François Roulier, de cette ville.

Les parents et amis sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu lundi, à la Basilique Notre-Dame.

Le convoi funéraire partira de la résidence de M. F. E. Hamel, n° 7, rue Hamel, à 9 heures et demie.

Au Cap Blanc, le 21 courant, Marie-Laura, âgée de 10 mois, enfant de M. Alfred Vallée, batelier. Ses funérailles auront lieu demain, à 3 heures de l'après-midi. Les parents et amis sont priés d'assister aux funérailles.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc. Elle purifiera le sang promptement et car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et d-vrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Étes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT de MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poumons incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnent un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrhumements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médicaments. En vente à 25 cents la boîte partout.

Québec, 24 février 1881—1 an. E

On reconnaît universellement

que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les personnes affligées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les Pilules purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent produire aucun mal. Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres Pilules ne peuvent leur être comparées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles agissent et guérissent les dérangements, si elles sont administrées en temps utile. Ces Pilules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien qu'énergique.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., Chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 5 octobre 1880—1 an. C

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC

Le steamer "MIRAMICHI" partira de Québec le MARDI, 3 MAI, à DIX HEURES P. M. pour PICTOU, arrêtant à la POINTE AUX ÉBÈRES MÉTIS, GASPÉ, PERCE, SUMMERSIDE et CHARLOTTOWN.

Ce steamer donne tout le confort désirable aux passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à WM MOORE, Gérant, Quai Atkinson, Québec.

LEVÉ & ALLAN, Agents des passagers. En face de l'hôtel St-Louis, Québec, 23 avril 1881. 186

Demandées.

ON DEMANDE A L'HOTEL RICHELIEU, QUINZE SERVANTES pour le service de l'hôtel, au commencement de la navigation, s'adresser immédiatement à J. B. DUROCHER, Hôtel Richelieu, Montréal. Québec, 23 avril 1881.—2f. 187

BANQUET

L'HON. H. L. LANGEVIN, C. D. SALLE DE MUSIQUE, 4 MAI 1881

LES SOUSCRIPTEURS A CE BANQUET

Sont priés respectueusement de se procurer leurs billets d'admission, afin de faciliter la préparation du diagramme de la Salle de Musique, qui servira à la disposition des sièges dans cette circonstance.

J. F. BELLEAU, Trésorier, B. L. Québec, 23 avril 1881—3f. 188

Corporation de Québec.

Bureau du Greffier de la Cité.

Hôtel de Ville, Québec, 23 AVRIL 1881.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des 500 missions de 60 litres seront reçues d'ici à MERCREDI prochain, le 27 courant, des personnes parlant les deux langues, anglaise et française, désirant remplir les charges de percepteurs à revenus des marchés Champlain et Finlay, à être adressés au sousigné et déposés à son bureau, tous les jours, de 9 A. M. à 4 P. M. L. A. CANNON, Greffier de la Cité. Québec, 23 avril 1881—1f. 189

A. N. Montpetit

AGENT PARLEMENTAIRE et D'AFFAIRES, No 6, Côte Lamontagne, Soubassement du "CHIEN D'OR." Québec, 23 avril 1881. 190

Tweeds! Tweeds! Tweeds!

Tweeds anglais!

Tweeds écossais!

Tweeds canadiens!

SERGES POUR HABITS, DRAP MOLLETON, DRAP POUR ULSTER, ET DES

Etoffes pour Habilements DE TOUTE DESCRIPTION, sont maintenant exposées.

Nous offrons en ce moment le fond de commerce le plus considérable, les genres les plus nouveaux et les marchandises les plus belles marchées qu'il y dans la cité.

BHAN BROTHERS, RUE BUADE, HAUTE-VILLE. Québec, 23 avril 1881—15 mai 79c 76

FEUTRE CEDRE ROUGE POUR TAPIS

RIEN n'égalé cet article pour passer sous les TAPIS ou les PRÉLATS. Il coûte très peu. J. & W. REID, Rue Saint-Paul, Québec, 22 avril 1881—6f.

Avis Important!

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD, afin d'accommoder le public en général, nous a fait un dépôt de leurs BILLETS à Tickets, à sur toute leur ligne ainsi que sur les lignes des Etats-Unis, billets aller et retour compris, au même prix qu'à leur bureau. Nous invitons le public de profiter de ce grand avantage.

GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais, Québec, 13 avril 1881. 160

CHAPEAUX

NOUS étions maintenant un assortiment complet de marchandises.

Nous avons les dernières nouveautés en fait de CHAPEAUX DE FEUTRE durs et doux

COMPRENANT LE M U M M ET AUTRES VARIÉTÉS.

JAMES C. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 23 mars 1881 1062

AVIS

AVIS est donné par les présentes que les Commissaires d'École de la Municipalité de St-Jean, Ile Orleans, recevront d'ICI AU VINGT CINQUIÈME JOUR D'AVRIL PROCHAIN, des soumissions pour la construction d'une Maison d'École. Ces soumissions doivent être adressées à Monsieur Vinculus Turcotte, secrétaire-trésorier, entre les mains duquel se trouvent les devis et spécifications.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Québec, 22 mars 1881 (Signé) WINCESLAS TURCOTTE, S. T. M. S. J. I. O. Québec, 24 mars 1881—1 m. 167

MM. FISHER & SH' PHERD

DESIRENT annoncer qu'ils ouvrent maintenant leur

NOUVEL ASSORTIMENT De Bonneterie

CONSISTANT EN CHAPEAUX GARNIS et non GARNIS

Garnitures de tête très élégantes pour d'neurs et soirées, Rubans, Dentelles, Soies, Satins Plumes, Fleurs, Ornaments, etc., etc.

Salles d'exposition des Modes No 10 RUE DE LA FABRIQUE, QUEBEC. Québec, 29 mars 1881—1 m. 171

La Banque Nationale, Québec, 24 Mars 1881.

E et après le SECOND DE MAI PROCHAIN, La Banque palera à ses actionnaires un dividende de

DEUX ET DEMI PAR CENT

sur son capital, pour les six mois expirant le 30 AVRIL PROCHAIN.

Le livre de transport sera fermé depuis le 16 jusqu'au 30 AVRIL PROCHAIN, inclusivement.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans les Bâisses de la Banque, Québec, le 6 de MAI PROCHAIN, à 3 Heures P. M.

Par ordre, F. VEZINA, Caisier. Québec, 24 mars 1881—5c3fps. 166

A Louer

CETTE propriété de valeur, voisine du terminus du chemin de fer du Nord et dernier ment occupé par l'honorable Thos. McGrovy. La propriété, qui a 275 pieds carrés, est bornée par quatre rues, et le chemin de fer du Nord la traverse.

Il y a sur cette propriété un bâtiment en pierre (76 pieds par 36), un bâtiment en brique (105 par 37), et d'autres bâtiments.

Le tout pourrait très bien servir à une manufacture de charbon ou de roues de char. Possession immédiate.

—Aussi— Sur la rue Saint Paul: Magasins et Hangars, etc. Prix modérés. S'adresser à J. B. RENAUD, Rue Saint Paul, 151 Québec, 14 mars 1881.

HELLO!

LES agents peuvent faire plus d'argent en vendant nos nouveaux téléphones que dans aucune autre ligne. Envoyez \$4 00 pour un échantillon double et la brochure pour le voir et faire les expériences. Satisfaction garantie, ou argent remis. Grands profits. Adressez: U. S. TELEPHONE CO., 123, Clark street, Chicago, Ill. Québec, 13 avril 1881—3m. 179

Logements et Bâisses A LOUER,

Près du Dépôt du Chemin de Fer du Nord.

MAISONS en brique à 3 étages ayant 150 pds de front sur la rue du Prince Edouard, et 80 pds sur la rue Grant.

21 LOGEMENTS avec water closets, réservoir, cour, hangar, etc., pour chaque logement. Ce bâtiment pourrait être converti en manufacture, soit en tout ou en partie. Loyer réduit. S'adresser à J. B. RENAUD, Rue St-Paul, 160 Québec, 18 mars 1881.

AU COMPLET.

L'assortiment considérable de Nouveautés est maintenant complet

Au Bon Marche

Coin des Rues St-Jean et Collin, Haute-Ville

ACHETEURS, si vous voulez sauver VINGT PAR CENT A donnez vous la peine de visiter ce magasin avant de faire VOS ACHATS AILLEURS.

N. GARNEAU.

Maisons Spéciales pour Fournitures aux Etablissements Religieux

VINS DE MESSE CREDIT PAROISSIAL

APPROUVÉ par Sa Grandeur Mgr DE MONTREAL

270, Rue Notre-Dame

IMPORTATION FABRICATION

Says Noirs Calices, Ciboues, Barettes, Ostensoirs, Chandelières, Lampes, Encensoirs, Bénitiers, Fontaines à Baptême, Châublerie, Or fère rie, Chapelets, Médailles, Fleurs artificielles, Lustres à cristaux, Candélabres, Encens, Harmoniums, Etc.

Statues Religieuses en Plâtre et Carton-Pierre, Décoration d'église, Vitraux, Chemins de la Croix, Transparences pour intérieur d'église, Peintures religieuses, Broderie, Châublerie.

—SPÉCIALITÉ— Drapeaux, Bannières, Insignes, Etc.

Une Visite à mes Ateliers est respectueusement sollicitée. Québec, 31 décembre 1880—1 an 97

Une rare chance OFFERTE AU PUBLIC.

NOUS vendrons pour un mois seulement à commencer d'aujourd'hui les liqueurs, vins et autres articles aux prix réduits, mentionnés dans la liste suivante: nous invitons nos pratiques et le public en général à en profiter vu que nous faisons cette réduction que pour un temps limité et pour diminuer la trop grande quantité de liqueurs que nous avons en mains:

Fau de Vie, Rivière Gaudrat, vieux bdy 1879 \$2.75

do do do do 1872 4.25

Genève de Hollande (Gin) John de Kuyper, pur..... 1.75

Vin Blanc (Sherry sec)..... 1.30

Vin Blanc (Amontillado, Sherry très sec) de Caillon, Club Sherry, (goût exquis)..... 4.00

Vin de Malvoisie, pour dessert..... 5.00

do do do en caisse..... 5.00

do Malaga do do..... \$1.25

do Oporto do do..... 90

Vin de Ginguembre, le meilleur..... 60

Vin de Quinine par cp. \$6.50. Bouteille. W.B. garanti porter 3 gall. dans deux do do do do un..... 1.90

do d'Irlande (Jush whisky) 5 ans. do do do do do do un..... 3.50

Liqueur chataigne, bouteilles d'une pinte (1 litre) Similaire Grande Chartreuse..... 1.00

do Santa Lucia, par bouteille 1/2 litre 40

Bière anglaise Ind. Coops & Co., chopine 4 ans en vente par doz..... 1.75

Bière allemande, Lager Beer, pintes, par doz..... 1.30

THÉ! THÉ! THÉ!!! Thé vert et noir, bon goût, bon arôme, par lbs..... 30c

CAFÉ!!! Café, Mocha et Java, par lbs..... 40c

do Java do do..... 40c

do Jamaïque do do..... 30c

RAISINS!!! Raisins de Valence par lbs..... 67c

do de Corinthes do..... 67c

Amandes molles, Noix, Avelines, etc. Assortiment de Biscuits des plus variés Bonbons assortis, très bon Marché, par lbs 20c

Gingras & Langlois, 54, rue du Palais, Québec, 31 décembre 1880 1160

F. X. LEPAGE, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS Rue de la Couronne SAINT-ROCH.

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une grande variété de Nouvelles Importations consistant en 30 caisses de Chapeaux, Drap noir, Tweeds de toutes sortes et de tout prix, Valeurs, Manteaux, etc., etc. Hardes faites sur commande. Articles de dentil comprenant Etouffes noires, Cotonnades, Mérinos, Paramatas, Cachemires, Alpaca, Crêpe et Crépe noir De tous les prix. Québec, 28 mars 1881—6 m. 169

Jambons!!! JAMBONS FRAIS FUMES, ÉPAULES. BAS DE COTE. J. B. Renaud & Cie 72 à 82, Rue Saint-Paul, Québec, 4 avril 1881. 111

CREDIT FISCAL FRANCO-CANADIEN, CAPITAL..... \$5,000,000

Président: L'Hon. E. DUCHÉNEAU, (Paris Vice-Président: L'Hon. J. A. CHAPLAIN. Administrateurs pour la Division de Québec: L'Hon. E. T. PAQUET, L'Hon. ISIDORE THIBAUDEAU, ELISÉE HEAUBERT, Ec. yer, M. P. P. Commissaire-Censeur: FRANÇOIS VÉZINA, Ecuyer. Directeur pour la même Division: FLISÉE HEAUBERT, Ecuyer, M. P. P. Chef de Bureau: L. N. CARRIER, Ecuyer. Banque de la Société: LA BANQUE NATIONALE, Bureau à Québec: ÉDIFICE DE LA BANQUE UNION 56, rue St-Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet & Chénier.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission. Pour renseignements, s'adresser au Chef de Bureau, à Québec.

L. N. CARRIER, Québec, 16 février 1881—6m. 127

AVIS

Au Clerge et aux Grands ecclésiastiques

EN VENTE A PRIX RÉDUITS:

1. Chrysothème opera omnia, grec et latine, Edit. L. Bénédict, St Mauri, 26 vols in-quarto pour \$90.00 au lieu de \$150.00.

2. Augustin opera omnia, Edit. Bénédict, St Mauri, 22 vols in-quarto pour \$60.00 au

